Clé manquante lors de la signature chez le notaire

Par minoute

Bonjour marque de politesse

Je viens d'acquérir un appartement et lors de la signature chez le notaire, j'ai récupéré toutes les clés de l'appartement et du garage, sauf une: celle du parc de la copro qui est une clé qui ne se fait que sur présentation d'une carte de propriété dont je n'ai pas , et qui ne m'a pas été remise lors de la signature chez le notaire.
Je demande au Syndic en avril dernier de me faire faire cette fameuse clé que je paierais, ne demandant rien à personne.
Ceci dit le syndic m'avait annoncé un coût de 90 à 100? pour refaire cette clé, c'est cher mais j'étais prête à payer quand même. Mais à réception de mon dernier appel de fonds, le prix de la clé est mentionnée à 288?. Ce n'est pas pareil, que dois-je faire?
MERCI marque de politesse

conditions générales du forum: marques de politesse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouviez demander un devis avant de passer la commande. D'ailleurs sauf erreur, pour un tel montant c'est obligatoire.

Tentez de demander au vendeur de vous rembourser, mais ne vous faites pas trop d'illusions, surtout si vous n'avez rien dit lors de la signature.

Par AGeorges

Bonsoir,

Une "carte de propriété" !
C'est nouveau, ça vient de sortir ?

Par expérience, je trouve que les copropriétés, Syndic en tête et parfois Conseil Syndical ont des façons pour le moins curieuses de gérer les à-côtés d'un emménagement. On peut parler des clés spéciales, des plaques d'interphone ou de boîte-aux-lettres ou tout dispositif qui doit être adapté au nouvel "habitant".
Il y a une méthode toute simple qui consiste à donner les références du fournisseur dans le carnet d'entretien, et c'est tout. Mais, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ...
Au contraire, on retrouve en vrac des obligations de passer par le Syndic (prestation facturée ?), d'avoir un membre du Conseil Syndical qui fait des achats groupés et les stocke pour devenir ensuite un passage obligé, qui attend d'avoir suffisamment de demandes, avec divers mouvements comptables gérés par le Syndic entre le remboursement de l'achat groupé, l'encaissement d'un chèque de celui/celle qui a reçu l'élément, les problèmes quand il y a des soldes de fin d'exercice (par exemple facturés aux tantièmes à ceux qui n'ont rien demandé), etc..

Dans le cas présent, on peut aussi se demander pourquoi l'ancien copropriétaire a gardé cette clé-là ? Par nostalgie, pour pouvoir venir revoir ses anciens voisins ?

Le sujet n'est pas majeur, mais pourquoi ne pas le régler lors d'une AG une fois pour toutes ?

Par yapasdequoi

Mais non ! Pas la peine de faire un film !
ça existe depuis bien longtemps pour toutes les serrures dites de sécurité.

Dans le cas d'une partie commune, c'est le syndic qui détient cette carte, et ceci empêche tout quidam de se faire un double.

On peut imaginer que le vendeur plutôt que de l'avoir gardé par nostalgie (quelle imagination !)l'aura perdu et ne s'en sera pas vanté, connaissant peut être le coût d'une telle clé.... et sachant aussi que toute clé perdue fragilise la sécurité de la résidence.

Le conseil syndical peut se saisir du sujet et proposer des accès par badge, mais c'est à voter à l'article 25.

Par AGeorges

Ce n'est pas un film. C'est la réalité chez moi depuis des dizaines d'années. On ajoute un changement de Syndic, on remue le tout et on obtient un splendide sac de noeuds, et je n'ai pas tout dit !

Par yapasdequoi

Mais comme déjà dit, ne prenez pas votre cas pour une généralité.
Les clés de sécurité existent même si vous n'en avez pas chez vous.

Par AGeorges

Mais j'ai une clé de sécurité, pour chez moi, avec une carte spéciale. De là à mettre ça en place dans une copropriété, pour les parties communes, avec passage obligé par le Syndic, c'est chercher les soucis et les délais.

Par yapasdequoi

Mais ce n'est pas un choix, c'est un état de fait.
Il faut bien "faire avec" jusqu'à voter autre chose en AG.

Dans ma précédente copropriété, c'était mis en place par le promoteur (construction des années 90). Et ensuite il a fallu des années pour remplacer ce système par des badges.

Par AGeorges

Bien sûr, tout est normal.
Disons que dans une copropriété avec 50 copropriétaires, on installe une clé "sécurité" qui coûtera 288? par copie, plus la pose de la serrure, pour ne pas installer un SEUL digicode d'environ 288?, dépense à diviser en 50.

La logique financière est très claire. Et les copropriétaires n'ont plus qu'à se plaindre que leurs charges augmentent trop.

Quelqu'un posera-t-il la question de connaître le VRAI prix de la clé, sans l'interface du Syndic ?

Par yapasdequoi

Totalement hors sujet. Réglez vos comptes avec votre syndic.

Par AGeorges

Hors-sujet ?

Vous plaisantez !

Minoute se plaint que le Syndic lui réclame 288? pour une clé qui lui permette d'accéder à sa copropriété et tout vous semble normal ou hors-sujet ?
Il suffit de demander un devis ? Auprès de qui ? Le système est bien monté. Pour moi, c'est de l'arnaque.

Les premiers prix de Digicode, hors pose, sont autour de 60?.

Mais c'est sûr, pour changer, il faut le OK de l'AG.

Donc, si je suis Minoute, je demande au Syndic qu'il me donne l'adresse du fournisseur de la fameuse clé. Et je répète que ceci devrait être noté dans le carnet d'entretien. Normalement, la carte de propriété sert à pouvoir faire refaire la clé quand on la perd. Le numéro de fabrication est noté dessus, donc c'est facile.
Cela ne doit pas permettre au Syndic d'avoir barre sur l'opération et -si c'est le cas- de facturer en PLUS le service de livraison de la clé.